NATIONS
UNIES

Convention sur la lutte
contre la Désertification

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(1)/INF.1
25 septembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE
EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
Première session
Rome, 11-22 novembre 2002

DISPOSITIONS RELATIVES À LA PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

RENSEIGNEMENTS PRÉLIMINAIRES À L'INTENTION DES PARTICIPANTS

Note du secrétariat

La première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention se tiendra du 11 au 22 novembre 2002 à Rome (Italie). Le présent document fournit quelques renseignements généraux qui peuvent être utiles aux participants.

1. Secrétariat du Comité

Le chef du secrétariat du Comité est M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention.

Le secrétariat peut être contacté à l'adresse suivante:

Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Haus Carstanjen
Martin-Luther-King Strasse 8
D-53175 Bonn (Allemagne)
Téléphone: (+ 49 228) 815 28 00
Télécopie: (+ 49 228) 815 28 98/99
Courrier électronique: secretariat@unccd.int

GE.02-64196 (F) 091002 101002

2. Lieu de la session

La première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention se tiendra au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome (Italie), à l'adresse suivante:

Viale delle Terme di Caracalla
I-01000 Rome (Italie)
Téléphone: (+ 39 06) 570 50229
Télécopie: (+ 39 06) 570 50230

Les numéros de téléphone/télécopie indiqués ci-dessus ne seront mis en service que le 14 octobre 2002. Il est également possible d'obtenir des renseignements préalables sur la session du Comité auprès du secrétariat, au numéro suivant: (+ 49 228) 815 28 14.

La session commencera le lundi 11 novembre 2002, la cérémonie officielle d'ouverture devant avoir lieu à 10 heures dans la salle plénière (bâtiment A, 3e étage). Outre la salle plénière, d'autres salles de réunion pourront accueillir des réunions informelles sans service d'interprétation, sous réserve que les dispositions nécessaires aient été prises avec le secrétariat. Les participants se réuniront normalement de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

3. Admission des participants

Étant donné que les dispositions régissant les travaux de la Conférence des Parties s'appliquent *mutatis mutandis* à ses organes subsidiaires, les sessions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention sont ouvertes aux délégations des États parties, aux représentants des institutions spécialisées des Nations Unies et aux observateurs[1], conformément aux dispositions de la Convention et au règlement intérieur de la Conférence des Parties.

Puisque le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention est un organe subsidiaire de la Conférence des Parties, les délégations des États parties n'ont pas besoin de présenter de pouvoirs. Les pays doivent néanmoins transmettre au secrétariat de la Convention une liste officielle des membres de leur délégation avant la session du Comité, afin de faciliter l'inscription des participants et pour des raisons de sécurité. La même règle s'applique aux observateurs déjà accrédités par la Conférence des Parties.

---

[1] Conformément au paragraphe 2 de l'article 36 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, à l'égard de chaque État ou organisation d'intégration économique régionale qui la ratifie, l'accepte, l'approuve ou y adhère après le dépôt du cinquantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, la Convention entre en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date du dépôt de l'instrument pertinent auprès du dépositaire. Par conséquent, à l'ouverture de la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, le 11 novembre 2002, les Parties seront les États et organisations d'intégration économique régionale qui auront déposé leur instrument au plus tard le 14 août 2002. Ceux qui l'auront déposé après le 14 août mais avant le 25 août 2002 deviendront Parties pendant la session. Ceux qui le feront après le 25 août 2002 ne deviendront Parties qu'après la clôture de la session, mais pourront participer à celle-ci en qualité d'observateur.

Tout organisme national ou international, gouvernemental ou non gouvernemental, n'ayant pas encore obtenu le statut d'observateur peut être admis à participer à la première session du Comité en attendant que la Conférence des Parties statue à sa prochaine session ordinaire sur son accréditation en qualité qu'observateur. Il doit pour cela adresser une demande officielle au secrétariat de la Convention d'ici le 11 octobre 2002, en précisant ses compétences ou ses qualifications dans les domaines couverts par la Convention.

4. Inscription

Le secrétariat a entrepris d'améliorer son système d'inscription en vue de l'harmoniser et de garantir sa compatibilité avec les procédures utilisées au sein du système des Nations Unies. Une des principales innovations sera l'utilisation de plaquettes d'identité avec photo pour les réunions de la Convention, à compter de la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre.

Il est donc extrêmement important de faire parvenir au secrétariat une photo d'identité de chaque membre des délégations prenant part à la première session du Comité. Ceci permettra de préinscrire les participants et de réduire ainsi considérablement leur temps d'attente des représentants pour les formalités sur place.

Les représentants des États parties, des institutions spécialisées et programmes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les journalistes pourront s'inscrire à l'avance du jeudi 7 au samedi 9 novembre 2002, à partir de 10 heures, à l'entrée des locaux de la FAO. Les inscriptions reprendront le lundi 11 novembre et se poursuivront pendant toute la session, suivant un calendrier qui sera fourni par le secrétariat. Les plaquettes d'identité seront délivrées lors de l'inscription: les participants sont priés de les porter en permanence, car ils devront les présenter pour accéder aux salles de réunion.

5. Comment se rendre au siège de la FAO

a) De l'aéroport Leonardo da Vinci (Fiumicino)

Pendant la journée, un train assure la liaison entre l'aéroport de Fiumicino et la gare de Roma Termini. Le trajet dure environ 30 minutes. Les tickets peuvent être achetés au guichet qui se trouve près du quai du train à l'aéroport, pour le prix de 8,78 euros. Entre 23 h 30 et 5 heures, un bus de nuit passe environ toutes les heures. Les taxis sont nombreux à l'aéroport de Fiumicino et la course jusqu'au centre-ville coûte environ 50 euros.

b) Depuis la gare Termini

Les participants peuvent se rendre au siège de la FAO en prenant le métro B (direction Laurentina), qui circule de 5 h 30 à 23 h 30 du dimanche au vendredi et de 5 h 30 à 0 h 30 le samedi. L'arrêt le plus proche est «Circo Massimo» et le trajet coûte 0,77 euro.

D'autres renseignements pratiques sur les transports seront fournis aux participants pendant la session.

6. Hébergement

Les participants doivent réserver directement leur chambre d'hôtel. Ils peuvent contacter l'Association romaine des hôteliers (APRA), qui les aidera à effectuer leur réservation, à l'adresse suivante:

Association Provinciale Romana Albergatori (APRA)
Corso d'Italia 19
I − 00198 Rome (Italie)
Téléphone: (+ 39 06) 841 41 05
Télécopie: (+ 39 06) 884 55 59
Courrier électronique: apra@flashnet.it

7. Services médicaux et numéros d'urgence

Un service médical sera disponible au siège de la FAO pour les premiers secours. Il sera situé au 3e étage du bâtiment A, près de la salle plénière, dans le bureau A-354. Le numéro à composer pour les urgences médicales est le 30. Les infirmières du service médical peuvent être jointes au 53640. Ces deux numéros ne fonctionnent que pendant les heures normales de travail.

Les dispositions nécessaires seront prises si une hospitalisation se révélait indispensable. Le secrétariat de la Convention ne se chargera que de faciliter l'admission à l'hôpital.

Le numéro à composer en cas d'incendie est le 33. Le service de sécurité à la réception peut être joint en composant le 35.

8. Poste, téléphone, télécopie et Internet

Un bureau effectuant toutes les opérations postales (mandats, vente de timbres, expédition du courrier, etc.) se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment B, près de la banque BCI. Son numéro de poste est le 53160.

Heures d'ouverture:	du lundi au vendredi	8 h 25	− 18 h 20
	(mandats	8 h 25	− 13 h 50)
	samedi	8 h 25	− 11 h 50

Le bureau des services de messagerie express DHL se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment C (bureau C-005).

Des téléphones et des télécopieurs sont à la disposition des participants au 2e étage du bâtiment A. Il est également possible de téléphoner depuis des cabines publiques. Des cartes de téléphone prépayées sont en vente au kiosque à journaux (B-057).

Des ordinateurs avec connexion à l'Internet seront également à la disposition des participants.

9. Cafétéria et bars

La cafétéria, située au 8e étage du bâtiment C, est ouverte de midi à 14 h 30.

Les bars sont situés au rez-de-chaussée du bâtiment A (Polish Bar, ouvert de 8 heures à 10 h 55 et 11 h 45 à 17 heures), au 8e étage du bâtiment B (Caracalla Bar, ouvert de 8 heures à 17 heures), au 8e étage du bâtiment C (Blue Bar, ouvert de 8 heures à 10 h 55 et de 11 h 45 à 17 heures) et au rez-de-chaussée du bâtiment D (Casa Bar, ouvert de 7 h 20 à 14 h 30).

Des réceptions, déjeuners privés et dîners peuvent être organisés en contactant le responsable des services de restauration, au poste 55162.

10. Services de banque

Une succursale de la Banca Commerciale Italiana (BCI) est située au rez-de-chaussée du bâtiment B. Son numéro de poste est le 53424.

Heures d'ouverture:	lundi − vendredi	8 h 40	−	16 h 30

11. Agence de voyages

L'agence de voyages Summertime a un bureau situé au rez-de-chaussée du bâtiment D (bureau D-074). Ses numéros de poste sont le 55145 et le 56122.

Heures d'ouverture:	lundi − vendredi	9 h 00	−	12 h 45
	et	14 h 00	−	17 h 00

12. Autres services disponibles

Les participants à la session pourront utiliser les divers services disponibles dans les locaux de la FAO.

Une librairie vendant les publications de la FAO est située au rez-de-chaussée du bâtiment B. Elle est ouverte de 9 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 16 heures.

Une boutique photo, située au rez-de-chaussée du bâtiment D, est ouverte de 9 h 30 à 13 heures et de 17 heures à 18 heures.

Le bureau des objets trouvés est situé au rez-de-chaussée du bâtiment B (bureau B-062) et peut être joint au 54427.

Le kiosque à journaux se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment B (bureau B-057).

13. Formalités de police et de douane

Le Gouvernement italien recommande à ses ambassades et consulats de faciliter les formalités de police. Les demandes de visa doivent être présentées à l'ambassade ou au consulat italien le plus proche, en mentionnant la session du Comité. Des renseignements sur les formalités douanières en vigueur en Italie peuvent être obtenus auprès de n'importe quelle ambassade ou consulat italien.

14. Manifestations parallèles

Les participants désireux d'organiser des manifestations parallèles pendant la session du Comité sont invités à adresser leur demande à M. Saša Cvijetic:

Télécopie: (+ 49 228) 815 28 98/99
Courrier électronique: scvijetic@unccd.int

Le formulaire de demande est disponible sur le site Web de la Convention des Nations Unies sur la lutte sur la désertification. Les participants sont informés que le secrétariat de la Convention sera uniquement chargé d'attribuer des salles et ne saurait fournir du matériel ou d'autres services. Les créneaux horaires et les salles seront attribués en fonction des possibilités, dans l'ordre de réception des demandes.

Un calendrier spécial des manifestations parallèles organisées pendant la session du Comité sera publié.

15. Expositions

Un espace sera mis à la disposition des participants souhaitant présenter des expositions. Ceux-ci peuvent s'adresser au secrétariat qui satisfera leurs demandes dans l'ordre où il les recevra. Ils sont invités à se mettre en rapport avec Mme Cheemin Gloria Kwon:

Télécopie: (+ 49 228) 815 28 98/99
Courrier électronique: ckwon@unccd.int

16. Centre de presse

Un centre international de presse sera mis en place pour les journalistes accrédités. Des renseignements sur les modalités d'accréditation peuvent être obtenus auprès de Mme Cheemin Gloria Kwon:

Télécopie: (+ 49 228) 815 28 98/99
Courrier électronique: ckwon@unccd.int

17. Renseignements généraux sur Rome

On trouvera sur le site Web http://www.romaturismo.com de nombreux renseignements utiles concernant les possibilités de logement, les transports et autres services à Rome.

Monnaie: 1 euro = 1 dollar des États-Unis (taux indicatif)

Climat: Au mois de novembre, la température moyenne à Rome varie de 10 à 15 °C. Il est recommandé d'apporter des vêtements chauds et un parapluie.

Courant: 230 V, 50 Hz

Heure locale: GMT + 01.